



Grenville-sur-la-Rouge

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RA-188-01-2021

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 9 février 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RA-188-01-2021, décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensations pour l'année 2021.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce quinzième (15^e) jour du mois de février deux mille vingt et un (2021).

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RA-188-01-2021

Public notice is given that during a meeting held on February 9, 2021, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RA-188-01-2021, decreeing the rates of property taxes, pricing and compensation for the year 2021.

It can be consulted at the municipal office during opening hours. This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this fifteenth (15th) day of February two thousand and twenty-one (2021).

Marc Beaulieu
Directeur Général
Director General